

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 19 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DSTI 39 Marché négocié relatif à la maintenance curative, évolutive et support technique du progiciel GTS de gestion des billetteries de la Ville de Paris.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le décret n°2006-975 portant code des marchés publics du 1er août 2006 ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres lors de sa séance du 22 novembre 2011,

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer le marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence en application de l'article 35-II-8 du Code des marchés publics relatif à de la maintenance curative, évolutive et support technique du progiciel GTS de gestion des billetteries de la Ville de Paris pour une durée de 24 mois reconductible une seule fois pour une même période de 24 mois ;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1. – M. le Maire de Paris est autorisé à signer le marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence, en application des articles 35-II-8° et 77 du Code des marchés publics, pour un montant forfaitaire de 105.654 euros HT (126.362,18 euros TTC) pour la partie forfaitaire et pour un montant compris entre 50.000 euros HT soit 59.800 euros TTC et 200.000 euros HT soit 239.200 euros TTC pour la partie à bons de commande.

Article 2. - Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget d'investissement de la Ville de Paris sur les natures 232, 205, chapitres 23, 20, et sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris sur les natures 611 et 615 60, chapitre 011 au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 sous réserve de décision de financement.